

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

Rapport financier

31 décembre 2022

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Situation financière	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 17
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Contribution annuelle internationale	18
Annexe B - Frais d'administration	18
Annexe C - Vie démocratique et gouvernance	18
Annexe D - Financement	19
Annexe E - Sollicitations / Actions	19
Annexe F - Communications	19
Annexe G - Campagnes, vie militante et éducation aux droits humains	20
Annexe H - Intérêts et frais de banque	20
Annexe I - Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	20

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE,

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE** (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme de nombreux autres organismes de ce genre, l'Organisme obtient une partie de ses produits sous forme de dons pour lesquels il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'Organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits provenant de dons, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021, de l'actif aux 31 décembre 2022 et 2021 et de l'actif net aux 31 décembre 2022 et 2021. Nous exprimons, par conséquent, une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

A handwritten signature in black ink that reads "Pierre Raymond". The signature is fluid and cursive, with a large initial "P" and "R".

Société de comptables professionnels agréés, S.E.N.C.R.L.

Montréal (Québec)
Le 18 avril 2023

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

Résultats

Exercice clos le 31 décembre 2022

4

	Budget (note 3)	2022	2021
Produits			
Dons des particuliers	1 575 000 \$	1 587 146 \$	1 590 702 \$
Autres dons des particuliers et legs	280 000	389 810	384 023
Dons en nature (note 13)	25 000	3 090	34 296
Apports reçus sous forme de services	55 000	285 721	45 019
Subvention salariale d'urgence du Canada	-	-	24 241
Subvention carrière été (Emplois d'été Canada)	18 000	13 794	13 037
Événements	45 000	23 970	49 029
Revenus institutionnels	100 000	75 132	69 130
Cotisations à la vie démocratique et militante	36 000	21 584	24 962
Ventes	11 000	1 751	11 129
Autres produits	31 000	54 512	41 936
Amortissement des apports reportés afférents au site Web	-	29 333	29 333
	<u>2 176 000</u>	<u>2 485 843</u>	<u>2 316 837</u>
Charges			
Contribution annuelle internationale (annexe A)	210 000	195 600	180 340
Frais d'administration (annexe B)	272 624	308 983	313 450
Vie démocratique et gouvernance (annexe C)	19 500	20 815	16 938
Financement (annexe D)	582 045	571 259	507 632
Sollicitations / Actions (annexe E)	192 838	424 750	310 243
Communications (annexe F)	245 574	259 538	229 501
Campagnes, vie militante et éducation aux droits humains (annexe G)	592 401	615 372	537 774
Intérêts et frais de banque (annexe H)	51 500	43 494	47 724
	<u>2 166 482</u>	<u>2 439 811</u>	<u>2 143 602</u>
Excédent des produits sur les charges avant amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	9 518	46 032	173 235
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (annexe I)	<u>40 000</u>	<u>137 641</u>	<u>137 437</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(30 482) \$</u>	<u>(91 609) \$</u>	<u>35 798 \$</u>

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre 2022

5

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Solde au début	643 877 \$	608 079 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(91 609)</u>	<u>35 798</u>
Solde à la fin	<u><u>552 268</u></u> \$	<u><u>643 877</u></u> \$

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

Situation financière

31 décembre 2022

6

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Actif à court terme		
Encaisse	178 697 \$	169 563 \$
Débiteurs (note 4)	113 908	51 159
Publications et stocks divers	16 602	12 402
Frais payés d'avance	13 126	16 203
Portion exigible des placements (note 5)	<u>11 475</u>	<u>23 214</u>
	<u>333 808</u>	<u>272 541</u>
Placements (note 5)	290 965	262 490
Immobilisations corporelles (note 6)	827 716	888 543
Immobilisations incorporelles (note 7)	<u>199 184</u>	<u>275 998</u>
	<u>1 317 865</u>	<u>1 427 031</u>
Total de l'actif	<u><u>1 651 673</u></u> \$	<u><u>1 699 572</u></u> \$
Passif à court terme		
Créiteurs et charges à payer (note 9)	366 693 \$	268 845 \$
Portion exigible de la dette à long terme (note 10)	100 000	30 000
Portion exigible de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 11)	<u>26 520</u>	<u>24 805</u>
	<u>493 213</u>	<u>323 650</u>
Dette à long terme (note 10)	30 000	100 000
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 11)	551 747	578 267
Apports reportés afférents au site Web (note 12)	<u>24 445</u>	<u>53 778</u>
	<u>606 192</u>	<u>732 045</u>
Total du passif	1 099 405	1 055 695
Actif net		
Non affecté	<u>552 268</u>	<u>643 877</u>
Total du passif et de l'actif net	<u><u>1 651 673</u></u> \$	<u><u>1 699 572</u></u> \$

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2022

7

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(91 609) \$	35 798 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Dons de placements	(3 090)	(34 296)
Intérêts réinvestis	(14 950)	(11 956)
Amortissement des immobilisations corporelles	60 827	60 620
Amortissement des immobilisations incorporelles	76 814	76 817
Amortissement des apports reportés afférents au site Web	<u>(29 333)</u>	<u>(29 333)</u>
	(1 341)	97 650
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(62 749)	17 808
Publications et stocks divers	(4 200)	(4 467)
Frais payés d'avance	3 077	481
Créditeurs et charges à payer	<u>97 848</u>	<u>(186 778)</u>
	<u>32 635</u>	<u>(75 306)</u>
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(25 000)	(11 944)
Réalisation de placements	26 304	46 240
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>(29 972)</u>
	<u>1 304</u>	<u>4 324</u>
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	-	(60 000)
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	<u>(24 805)</u>	<u>(23 200)</u>
	<u>(24 805)</u>	<u>(83 200)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	9 134	(154 182)
Encaisse au début	<u>169 563</u>	<u>323 745</u>
Encaisse à la fin	<u><u>178 697</u></u> \$	<u><u>169 563</u></u> \$

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

Notes complémentaires

31 décembre 2022

8

1. Statuts constitutifs et nature des activités

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE est un organisme sans but lucratif constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, le 27 octobre 1977.

À titre d'organisme de bienfaisance enregistré, au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, l'Organisme peut émettre des reçus pour dons de bienfaisance.

Ses objectifs sont les suivants :

- Promouvoir, à travers le monde, le respect des dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des autres instruments internationaux reliés aux droits humains;
- Maintenir, dans le monde entier, la gestion et la mise en application de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des autres instruments reliés aux droits humains;
- Contribuer à l'éducation sur la question des droits humains;
- Préserver la vie et la santé des gens.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

L'Organisme applique comme référentiel les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Constatations des apports et des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports (dons, legs et aide gouvernementale). Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

L'aide gouvernementale est constituée d'une subvention d'emploi carrière été.

Les produits pour les événements sont constatés au moment de l'événement.

Les revenus institutionnels sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Les cotisations sont constatées aux produits au prorata de la période couverte.

Les ventes sont comptabilisées lorsque les clients prennent possession de la marchandise.

Les autres produits sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

Notes complémentaires

31 décembre 2022

9

2. Principales méthodes comptables (suite)

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent de nombreuses heures par année à aider l'Organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services fournis par des bénévoles, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Les apports reçus sous forme de services sont comptabilisés à titre de produits et de charges lorsqu'ils peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Dons en nature

Les dons en nature sont comptabilisés à leur juste valeur lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. L'Organisme a comme politique de vendre le plus rapidement possible les placements reçus en dons afin de réinvestir le produit de la vente de ces placements selon sa politique de placement.

Ventilation des charges

L'Organisme fait la répartition des charges en les portant directement aux comptes des activités auxquelles elles se rapportent.

Les salaires sont répartis en fonction du temps consacré à chacune des activités.

Publications et stocks divers

Les stocks sont évalués au moindre du coût (déterminé selon la méthode du coût moyen) et de la valeur nette de réalisation.

Les publications sont évaluées au moindre du coût ou de la valeur de remplacement.

Immobilisations et actifs incorporels reçus à titre d'apport

Les immobilisations et actifs incorporels amortissables reçus à titre d'apport sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport ou, si celle-ci ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, à une valeur symbolique. Un apport reporté équivalent afférent à l'apport reçu est comptabilisé à la date de l'apport.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile estimative, à l'exception des améliorations locatives qui sont amorties selon la durée du bail. Les périodes d'amortissement sont les suivantes :

	Périodes
Mobilier et équipement informatique	5 ans
Améliorations locatives	25 ans et 16 ans
Locaux	45 ans

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

Notes complémentaires

31 décembre 2022

10

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations incorporelles

Le site Web est comptabilisé au coût et est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur trois ans. Les plateformes de mobilisation et de collecte de fonds sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur dix ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'ils n'ont plus aucun potentiel de service pour l'Organisme. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède la valeur résiduelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur résiduelle.

Apports reportés afférents au site Web

Les apports reportés afférents à la création du site Web sont constatés au même rythme que l'amortissement de celui-ci.

Régime de retraite

L'Organisme participe à un régime de retraite pour ses employés. Il s'agit d'un régime de cotisations déterminées. Les charges relatives au régime de retraite sont comptabilisées au fur et à mesure que les contributions de l'employeur deviennent dues.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Ceux créés ou échangés dans des opérations entre parties liées, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre parties liées dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'Organisme dans le cadre de l'opération.

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

Notes complémentaires

31 décembre 2022

11

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'Organisme évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des créances et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et charges à payer et du prêt.

Les fournisseurs et charges à payer à une partie liée et l'emprunt d'Amnesty International Limited sont comptabilisés au coût.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de la valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés. Les éléments significatifs des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent la durée de vie utile estimative des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Budget

Les chiffres présentés sous la colonne « Budget » à l'état des résultats et aux renseignements complémentaires sont fournis à titre d'informations seulement et ne sont pas audités. Ce budget a été approuvé par les membres du conseil d'administration, le 22 janvier 2022.

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

Notes complémentaires

31 décembre 2022

12

4. Débiteurs

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Créances	86 208 \$	33 749 \$
Intérêts à recevoir	12 914	4 914
Taxes de vente à recouvrer	<u>14 786</u>	<u>12 496</u>
	<u><u>113 908</u></u> \$	<u><u>51 159</u></u> \$

5. Placements

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Certificats de dépôt, taux garantis variant entre 1,3 % et 1,55 %, échéant entre juin 2023 et juin 2025	24 665 \$	47 879 \$
Placement garanti lié au marché	25 008	-
Prêt à la Maison du Développement Durable	<u>252 767</u>	<u>237 825</u>
	302 440	285 704
Portion exigible des placements	<u>11 475</u>	<u>23 214</u>
	<u><u>290 965</u></u> \$	<u><u>262 490</u></u> \$

a) Investissement dans la Maison du Développement Durable (MDD)

L'Organisme est membre de la MDD depuis le 2 juin 2011. À titre de membre, l'Organisme a investi en 2012 un montant de 200 000 \$ dans la MDD portant intérêt au taux de 6,45 % au 31 décembre 2022 (2,45 % en 2021), encaissable annuellement. Ce placement porte également un intérêt annuel additionnel composé dont le taux est équivalent à celui de l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation.

Le placement de 200 000 \$, les intérêts composés et l'accumulation de valeur seront encaissables à l'échéance du bail (septembre 2036). Dans le cas d'une terminaison de bail avant terme, le montant devra être remboursé par la MDD ou par le nouveau membre de la MDD.

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

Notes complémentaires

31 décembre 2022

13

6. Immobilisations corporelles

	2022		2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Immobilisations corporelles			
Mobilier et équipement informatique	194 407 \$	114 137 \$	80 270 \$
Améliorations locatives	<u>218 672</u>	<u>82 231</u>	<u>136 441</u>
	413 079	196 368	216 711
			261 871
Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition			
Locaux	<u>705 006</u>	<u>94 001</u>	<u>611 005</u>
	<u>1 118 085</u> \$	<u>290 369</u> \$	<u>827 716</u> \$
			<u>888 543</u> \$

7. Immobilisations incorporelles

	2022		2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Site Web	164 563 \$	118 851 \$	45 712 \$
Plateformes de mobilisation et de collecte de fonds	<u>219 605</u>	<u>66 133</u>	<u>153 472</u>
	<u>384 168</u> \$	<u>184 984</u> \$	<u>199 184</u> \$
			<u>275 998</u> \$

8. Avance bancaire

L'Organisme dispose d'une marge de crédit de 25 000 \$ portant intérêt au taux de 10,7 %.

9. Crédoiteurs et charges à payer

	2022	2021
Fournisseurs et charges à payer	278 421 \$	154 879 \$
Salaires et charges sociales	<u>88 272</u>	<u>113 966</u>
	<u>366 693</u> \$	<u>268 845</u> \$

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

Notes complémentaires

31 décembre 2022

14

10. Dette à long terme

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Prêt de 60 000 \$, sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023, garanti par le gouvernement du Canada (CUEC), qui fera l'objet d'une radiation allant jusqu'à 33 %, s'il est remboursé en totalité avant cette date. S'il n'est pas remboursé avant le 1er janvier 2024, il portera intérêt au taux de 5 % à compter de cette date et le solde sera exigible au plus tard le 31 décembre 2026. La direction a l'intention de rembourser les 40 000 \$ nécessaires à la radiation de 33 % d'ici le 31 décembre 2023	40 000 \$	40 000 \$
Emprunt d'Amnesty International Limited, intérêt selon le taux au plus élevé de 2,5 % ou au taux LIBOR + 1 %, remboursable en versements annuels de 30 000 \$, échéant en 2024	<u>90 000</u>	<u>90 000</u>
	130 000	130 000
Portion exigible de la dette à long terme	<u>100 000</u>	<u>30 000</u>
	<u>30 000</u> \$	<u>100 000</u> \$

Les versements en capital estimatifs à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2023	100 000 \$
2024	30 000 \$

11. Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Contrat de location-acquisition de ses locaux, taux de 6,8 %, remboursable par mensualités de 5 374 \$, échéant en septembre 2036	578 267 \$	603 072 \$
Portion exigible de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	<u>26 520</u>	<u>24 805</u>
	<u>551 747</u> \$	<u>578 267</u> \$

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

Notes complémentaires

31 décembre 2022

15

11. Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (suite)

Les paiements minimums futurs exigibles sur le contrat de location-acquisition au cours des prochains exercices sont les suivants :

2023	64 491 \$
2024	64 491
2025	64 491
2026	64 491
2027	64 491
Autres	<u>564 302</u>
	886 757
Intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	<u>308 490</u>
	<u><u>578 267</u></u> \$

12. Apports reportés afférents au site Web

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Solde au début	53 778 \$	83 111 \$
Amortissement de l'exercice	<u>(29 333)</u>	<u>(29 333)</u>
Solde à la fin	<u><u>24 445</u></u> \$	<u><u>53 778</u></u> \$

13. Dons en nature

L'Organisme a reçu au cours de l'exercice des dons de placements d'une valeur de 3 090 \$ (34 296 \$ en 2021). Conformément à la politique de placement de l'Organisme, ils ont été vendus.

14. Apports reçus sous forme de services

L'Organisme a reçu au cours de l'exercice des dons sous forme de services d'une valeur de 276 480 \$ (35 500 \$ en 2021) pour la création et le développement stratégique d'une campagne publicitaire sur le racisme systémique et pour la production d'initiatives liées au marathon d'écriture.

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

Notes complémentaires

31 décembre 2022

16

15. Opérations entre parties liées

Les opérations effectuées dans le cours normal des activités avec Amnesty International Limited sont mesurées à la valeur d'échange qui représente le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties. Au cours de l'exercice, l'opération et le solde suivants ont eu lieu avec Amnesty International Limited :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Contribution annuelle internationale	185 600 \$	180 340 \$
Fournisseurs et charges à payer	198 264 \$	56 336 \$

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE est lié à Amnesty International Limited du fait que les lignes directrices de sa mission sont tracées par cette dernière et qu'elle doit lui rendre compte de ses activités.

16. Engagements

Les engagements pris par l'Organisme en vertu de contrats de location-exploitation et de licences échéant de février 2023 à septembre 2027, s'élèvent à 30 078 \$. Les versements estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2023	11 790 \$
2024	7 776 \$
2025	6 417 \$
2026	2 340 \$
2027	1 755 \$

17. Instruments financiers

Risques et concentrations

L'Organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Organisme aux risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 31 décembre 2022.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Organisme sont liés aux créances et au prêt à la Maison du Développement Durable. Au 31 décembre 2022, les créances et le prêt sont à recevoir de particuliers et d'entités qui respectent les politiques de crédit qui leur sont accordées.

Au 31 décembre 2022, aucune créance n'a été dépréciée (aucune en 2021).

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

Notes complémentaires

31 décembre 2022

17

17. Instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses fournisseurs et charges à payer et sa dette à long terme.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Organisme est exposé principalement au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe (placements) et à taux d'intérêt variable (placements et dette à long terme). Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable à un risque de flux de trésorerie.

18. Éventualité

L'Organisme pourrait devoir rembourser la subvention de 20 000 \$ qu'il a reçu au cours de l'exercice précédent dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) s'il ne rembourse pas les 40 000 \$ qu'il doit rembourser d'ici le 31 décembre 2023 pour avoir droit à la totalité de la subvention.

19. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2021 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2022.

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2022

18

	Budget (note 3)	2022	2021
Annexe A			
Contribution annuelle internationale			
Contribution internationale	210 000 \$	185 600 \$	180 340 \$
Contribution Ukraine	-	10 000	-
	<u>210 000 \$</u>	<u>195 600 \$</u>	<u>180 340 \$</u>

Annexe B

Frais d'administration

Salaires et charges sociales	112 370 \$	116 574 \$	113 559 \$
Frais de gestion – immeuble	47 500	47 565	47 559
Assurances	14 000	25 225	21 374
Taxes	5 700	10 519	10 526
Réunions d'équipe	4 500	8 604	5 440
Téléphone et internet	4 000	4 728	4 130
Frais de bureau	4 000	5 541	9 572
Formation	4 800	10 806	4 845
Location d'équipement	3 500	3 812	3 347
Honoraires professionnels et ressources humaines	18 000	46 707	35 500
Déplacements, représentation et conseil d'administration	-	-	13 369
Frais informatiques	<u>54 254</u>	<u>28 902</u>	<u>44 229</u>
	<u>272 624 \$</u>	<u>308 983 \$</u>	<u>313 450 \$</u>

Annexe C

Vie démocratique et gouvernance

Réunion du conseil d'administration	10 500 \$	2 349 \$	4 352 \$
Réunions régionales et internationales	<u>9 000</u>	<u>18 466</u>	<u>12 586</u>
	<u>19 500 \$</u>	<u>20 815 \$</u>	<u>16 938 \$</u>

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2022

19

	Budget (note 3)	2022	2021
Annexe D			
Financement			
Salaires et charges sociales	363 461 \$	350 469 \$	386 631 \$
Conversion – don mensuel	137 584	137 584	46 086
Dons planifiés	-	-	1 371
Démarches aux autres donateurs	5 000	4 892	4 812
Opération P2P	11 000	2 177	387
Télécommunications et frais postaux	34 000	33 535	15 976
Frais informatiques	30 500	41 668	51 478
Frais de bureau	500	934	891
	<u>582 045 \$</u>	<u>571 259 \$</u>	<u>507 632 \$</u>

Annexe E

Sollicitations / Actions

Publipostage	38 000 \$	24 881 \$	42 122 \$
Opération – Dialogue direct	124 338	121 253	217 655
Collecte de fonds et sollicitations	-	235 511	19 878
Matériels promotionnels	5 000	3 974	527
Frais de représentation	500	111	595
Frais informatiques	-	-	476
Frais de banque	25 000	39 020	28 990
	<u>192 838 \$</u>	<u>424 750 \$</u>	<u>310 243 \$</u>

Annexe F

Communications

Salaires et charges sociales	157 074 \$	189 867 \$	128 459 \$
Publicité et promotion	47 000	40 558	44 197
Outils de communication	28 500	20 528	25 598
Campagne annuelle	5 000	-	24 214
Abonnements et cotisations	1 000	2 614	495
Télécommunications	4 500	3 692	3 833
Frais de poste	2 500	2 279	2 705
	<u>245 574 \$</u>	<u>259 538 \$</u>	<u>229 501 \$</u>

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2022

20

	Budget (note 3)	2022	2021
Annexe G			
Campagnes, vie militante et éducation aux droits humains			
Salaires et charges sociales	399 601 \$	423 154 \$	385 172 \$
Activités	<u>192 800</u>	<u>192 218</u>	<u>152 602</u>
	<u>592 401 \$</u>	<u>615 372 \$</u>	<u>537 774 \$</u>
Annexe H			
Intérêts et frais de banque			
Frais de banque	2 500 \$	1 557 \$	2 713 \$
Intérêts sur prêt à long terme	2 500	2 250	3 720
Intérêts sur contrat de location-acquisition	<u>46 500</u>	<u>39 687</u>	<u>41 291</u>
	<u>51 500 \$</u>	<u>43 494 \$</u>	<u>47 724 \$</u>
Annexe I			
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles			
Immobilisations corporelles	35 000 \$	60 827 \$	60 620 \$
Immobilisations incorporelles	<u>5 000</u>	<u>76 814</u>	<u>76 817</u>
	<u>40 000 \$</u>	<u>137 641 \$</u>	<u>137 437 \$</u>